25 avenue de la Porte de Châtillon – 75014 PARIS
Tél : 01 45 43 80 07 - Fax : 01 45 43 79 94 - E-mail : liguejudo75@judoparis.com – http://www.judoparis.com

ANIMATION PAR EQUIPES DE CLUB - POUSSINS

1 – DATE ET LIEU

DIMANCHE 26 MAI 2013
INSTITUT DU JUDO
21/25 Avenue de la porte de Châtillon – 75014 PARIS

2 - HORAIRES

Pesée : 13h30 – 14h

3 - PARTICIPANTS

- Equipe de 5 combattants, **épreuve mixte**
- 2 équipes au maximum par club
- Il est interdit de « permuter » les combattants des 2 équipes d'un même club
- 1 remplaçant autorisé par catégorie de poids
- Nota : 2 clubs d'un même département peuvent s'associer de façon immuable pour le tournoi afin de constituer une équipe portant le nom des deux clubs représentés. Un formulaire d'autorisation d'association des 2 clubs sera à remplir lors de la pesée. Sont autorisés 2 combattants du 2ème club sur les 5 possibles

4 - ANNEES DE NAISSANCE

Nés en 2003 et 2004

5 - NATIONALITE

Nationalité française ou étrangère.

6 - GRADES-LICENCE-PASSEPORT-CERTIFICAT MEDICAL

- Ceinture blanche/jaune minimum.
- Licence de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Le certificat médical **OBLIGATOIRE** mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition. Datant de moins d'un an au jour de la compétition. Tout médecin peut signer un certificat de non contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu en compétition.
Sur le passeport doit figurer le certificat médical complété très lisiblement avec la signature et le cachet du médecin ainsi que la date d'établissement.

7 - CATEGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.
-25Kg, -30Kg, -35Kg, -40Kg, + 40Kg (maximum 50Kg)

8 - ARBITRAGE

Accompagnants interdits.
Arbitrage adapté aux Poussins.

a) Saisies : le combat débute à distance (saisies non installées).
L'arbitre veillera à l'installation systématique d'une saisie fondamentale à deux mains pour les deux participants. Main au plus haut au niveau de la clavicule (revers tenu). Après cette saisie, les attaques « à une main » (ippon seoi nage, kubi nage…) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou de uke (matte immédiat dans les cas inverses).
Saisie en-dessous de la ceinture strictement interdite en attaque et en défense.
b) Formes techniques : interdiction des sutemi, des makikomi et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol. Interdiction des clés de bras et des étranglements.
c) Pénalités : pas de pénalités.
d) En cas de match nul à l'issue du temps réglementaire, décision obligatoire.
e) Intervention de l'arbitre : l'arbitre doit intervenir pour arrêter toute action qu'il estime dangereuse (possibilité d'arrêter le combat en cas de récidive).

9 - TEMPS DU COMBAT

1'30 minutes.

10 - FORMULE DE COMPETITION

Poules et tableaux avec simple ou double repêchage en fonction du nombre d'équipes engagées.